

Econocom Group SE*Société européenne cotée*

Siège: Place du Champ de Mars 5, 1050 Bruxelles
Numéro d'entreprise : 0422.646.816 (RPM Bruxelles)

**CONVOCATION A ASSISTER A L'ASSEMBLEE GENERALE PARTICULIERE
D'ECONOCOM GROUP SE DU 6 NOVEMBRE 2020**

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

Vous êtes invités à assister à l'assemblée générale particulière de la société Econocom Group SE, ayant son siège Place du Champ de Mars 5 à 1050 Bruxelles, Belgique, enregistrée auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 0422.646.816 (la "**Société**") qui se tiendra le **vendredi 6 novembre 2020 à 10 heures** aux bureaux de la Société à Zaventem situés Leuvensesteenweg 510, 1930 Zaventem.

L'assemblée générale sera organisée sous la forme d'une réunion physique avec respect des mesures de distanciation sociale et autres mesures d'hygiène. Toutefois, les actionnaires sont invités à participer à l'assemblée générale, autant que possible par procuration ou à procéder à des votes par correspondance.

ORDRE DU JOUR ET PROPOSITIONS DE DECISIONS POUR L'ASSEMBLEE GENERALE**1. Proposition de distribution d'un dividende intercalaire***Proposition de décision :*

- i. Proposition d'attribuer un dividende intercalaire de EUR 0,12 (douze centimes euros) brut par action (coupon n° 6), étant entendu que les 3.870.521,00 actions propres détenues par la Société ne donnent droit à l'attribution d'aucun dividende à la Société elle-même. La date de mise en paiement est déterminée par le conseil d'administration.*

2. Pouvoirs aux fins de l'exécution des résolutions qui précèdent*Proposition de décision :*

- i. Proposition de déléguer les pouvoirs, avec faculté de subdélégation, à chacun des administrateurs de la Société, pour l'exécution des résolutions qui précèdent.*

FORMALITES DE PARTICIPATION A L'ASSEMBLEE GENERALE

Pour assister à l'assemblée générale du **6 novembre 2020**, les actionnaires sont priés de se conformer aux articles 28 et 29 des statuts et aux formalités suivantes.

1. Dates et heures

Veillez noter que toutes les dates et heures mentionnées dans ce document sont des échéances qui ne seront pas prolongées en cas de week-end, de vacances ou pour toute autre raison.

2. Date d'enregistrement

La date d'enregistrement est le 23 octobre 2020 à vingt-quatre heures (heure belge). **Seules les personnes inscrites au titre d'actionnaire à la date et l'heure seront autorisées à voter à l'Assemblée.** Il ne sera pas tenu compte du nombre d'actions détenues par l'actionnaire au jour de l'assemblée générale.

Les détenteurs d'actions nominatives doivent être inscrits dans le registre des actions nominatives de la Société le 23 octobre 2020 à 24h00 (heure belge).

Les détenteurs d'actions dématérialisées doivent être enregistrés en tant qu'actionnaire dans les comptes d'un teneur de compte agréé ou d'Euroclear Belgium le 23 octobre 2020 à 24h00 (heure belge).

3. Intention de participer à l'assemblée générale

Les actionnaires doivent informer le conseil d'administration, par lettre recommandée adressée au siège ou par message électronique à l'adresse email ebe.issuer@euroclear.com, **au plus tard le 31 octobre 2020**, de leur intention de participer à l'assemblée générale, indiquer le nombre d'actions pour lequel ils entendent prendre part au vote, et, pour les titulaires d'actions dématérialisées, présenter la preuve de leur inscription en tant qu'actionnaire à la date d'enregistrement.

Afin d'assister à l'assemblée générale, les détenteurs de titres et les porteurs de procuration doivent prouver leur identité et les représentants des personnes morales devront remettre les documents établissant leur identité et leur pouvoir de représentation, au plus tard immédiatement avant le début de la réunion.

4. Vote par procuration ou par correspondance

Les actionnaires peuvent se faire représenter à l'assemblée générale par un mandataire et ils peuvent voter par correspondance. Les formulaires de vote par procuration et de vote par correspondance approuvés par la Société doivent être utilisés pour ce faire. Ils peuvent être téléchargés sur le site web <https://finance.econocom.com> - section information réglementée. Les actionnaires doivent, en plus des formalités précitées, faire parvenir au siège ou transmettre à l'adresse email ebe.issuer@euroclear.com les procurations ou les formulaires de vote par correspondance dûment complétés et signés **au plus tard le 31 octobre 2020**.

En cas de vote par procuration, des copies sont autorisées mais uniquement à condition que le mandataire délivre l'original de la procuration **au plus tard lors de l'assemblée générale**.

En cas de vote par correspondance, l'original doit être parvenu à la Société **au plus tard lors de l'assemblée générale**.

5. Nouveaux points à l'ordre du jour, propositions de décisions et droit de poser des questions

Les actionnaires détenant au moins 3% du capital qui souhaitent demander l'inscription de nouveaux points à l'ordre du jour ou déposer des propositions de décisions doivent, outre les formalités susvisées, établir à la date de leur requête la preuve de la possession de la fraction de capital exigée et faire parvenir à l'adresse email generalsecretariat@econocom.com leur demande, au plus tard le **17 octobre 2020**.

Le cas échéant, un ordre du jour modifié sera publié **au plus tard le 22 octobre 2020**.

Les actionnaires qui souhaitent formuler des questions par écrit doivent, en plus des formalités précitées, faire parvenir à l'adresse email generalsecretariat@econocom.com leur demande, **au plus tard le 31 octobre 2020**.

6. Détenteurs d'obligations convertibles et de droits de souscription

Les détenteurs d'obligations convertibles et de droits de souscription émis par la Société peuvent assister à l'assemblée générale avec voix consultative. Pour ce faire, ils doivent informer le conseil d'administration par email à l'adresse email generalsecretariat@econocom.com **au plus tard le 31 octobre 2020** de leur intention de participer à l'assemblée générale.

7. Documentation

La documentation qui sera soumise à l'assemblée générale, l'ordre du jour, éventuellement modifié, les formulaires de vote par procuration et de vote par correspondance, éventuellement modifiés, sont disponibles dès la publication de la présente convocation sur le site web de la Société (<https://finance.econocom.com>) et au siège de la Société.

Les formalités précitées, les instructions reprises sur le site web de la Société et sur les formulaires de vote par correspondance et de procuration doivent être strictement respectées.

Bien cordialement,

Pour le conseil d'administration